



Eric LABAYE  
Président

Palaiseau, le 8 novembre 2018

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 185<sup>ème</sup> séance du 8 novembre 2018 approuve les délibérations suivantes :

**Délibération n°1 : CR du CA du 4 octobre 2018**

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du conseil d'administration du 4 octobre 2018.

**Délibération n°2 : Proposition d'évolution du concours et places offertes pour 2019**

Le Conseil d'administration approuve les évolutions du concours et l'augmentation de places offertes, pour application dès le Concours 2019, si la date de publication de l'arrêté inhérent le permet :

- 1 Augmentation du nombre de places FUF offertes pour les candidats français de 23 à 28.
- 2 Augmentation des frais d'inscription. Pour la voie CPGE : 120€ pour les écrits et 120€ pour les oraux. Pour la voie UNIV filière FUF : 120€ pour les oraux.
- 3 Suppression des listes nominatives d'admissibilité et d'admission
- 4 Création de 3 commissions d'examen pour les oraux du concours PSI.
- 5 Augmentation globale des coefficients des oraux BCPST de 64 (sur 100) à 96 (sur 132)
- 6 Suppression du chinois en langue obligatoire pour le concours 2020
- 7 Modification des points de majoration de la filière BCPST
- 8 Introduction d'un délai de 8 jours pour les demandes de vérification de notes des épreuves écrites de la banque MP et PC pour les non-admissibles
- 9 Réduction du délai pour les demandes de vérification de notes des candidats admissibles voies CPGE et UNIV de 3 à 2 jours.

**Délibération n°3 : Décision d'exonération des droits de scolarité de certains élèves étrangers – Promotion X2017 et X2018**

Le Conseil d'Administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers des promotions X2017 et X2018 dont les listes ont été présentées en séance et figurent en annexe de la pièce n°07.

**Délibération n°4 : Règlement des études du cursus Bachelor**

Le Conseil d'administration approuve le règlement des études du cycle Bachelor pour application à la rentrée universitaire 2019.



**Délibération n°5 : Création du diplôme de formation continue en finances avec Sorbonne Université**

Le Conseil d'administration approuve la création du Diplôme d'Établissement : « Ingénierie Financière Avancée, Modélisation, Simulation et Analyses de données » conjointement avec Sorbonne Université.

**Délibération n°6 : Nomination au Haut Collège**

Le Conseil d'administration approuve la nomination du professeur Patrick Mora au Haut Collège de l'École polytechnique en date du 8 novembre 2018.

**Délibération n°7 : Budget rectificatif n°3-2018**

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique approuve le budget rectificatif n°3-2018.

**Délibération n°8 : Budget initial 2019**

Le Conseil d'administration approuve le budget initial 2019.

**Délibération n°9 : Bâtiment d'enseignement mutualisé**

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des termes de l'accord intervenu entre les ministères pour le financement du surcoût du Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM), approuve l'avenant n°1 à la convention du 24 février 2015 relative au projet de construction du BEM et autorise le Président à le signer, dès la réception de l'accord interministériel dûment signé.

*Signé*

**Eric LABAYE**

Président du Conseil d'administration  
de l'École polytechnique